



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 18 Décembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 Décembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI,
MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY,
M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI,
M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme CURCIO	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, M. PARODIN, Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, Mme. LUCIANI, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUALT, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	23
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 décembre 2013

Délibération N°2013 / 375

Adoption de la Décision Modificative N°3/2013. Budget Principal Ville.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative n° 3 du budget principal de la Ville pour l'année 2013.

La décision modificative présentée est un budget d'ajustements. Elle prend en compte les écritures de prise en charge par la recette municipale du reversement de fiscalité selon les tableaux de répartition des avances faites aux collectivités locales et adressés par le pôle Fiscalité Directe locale.

Ce projet se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	20 474.00
- En recettes et en dépenses d'investissement	0.00
Total	20 474.00

Les inscriptions concernent :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 014	Atténuations des produits	20 474.00	Chap. 73	Impôts et taxes	20 474 .00
Art 7391172	Reversement fiscalité sur THLV	3 566.00	Art 73111	Contributions directes TF et TH	3 566.00
Art 73925	Prélèvement sur Fonds de péréquation FPIC	16 908.00	Art 7325	Fonds de péréquation FPIC	16 908.00
Total Dépenses		20 474.00 €	Total Recettes		20 474.00 €

Tels sont les principaux éléments de la décision modificative n° 3 du budget principal de la Ville que je vous demande de bien vouloir approuver.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier,
Vu l'article 2021 du code civil,

Vu le vote du budget primitif 2013 intervenu le 11 Avril 2013 délibération 2013/91,
Vu le vote du budget supplémentaire 2013 en date du 27 Novembre 2013 délibération 2013/311,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 Décembre 2013,

ADOpte

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

La décision modificative n° 3 de l'exercice 2013 du budget principal de la Ville telle que précisée ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131218-2013_375-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013